

425147

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

---

PRÉFECTURE DE LA SEINE

---

**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**

ET

**BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE**

---

Fonctionnement du Service  
(Août 1914-Septembre 1916)



PARIS  
—  
IMPRIMERIE DU PALAIS  
20, rue Geoffroy-l'Asnier

---

1916

**Les pages intermédiaires sont blanches**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

---

PRÉFECTURE DE LA SEINE

---

**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**  
ET  
**BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE**

---

Fonctionnement du Service  
(Août 1914-Septembre 1916)



PARIS  
—  
IMPRIMERIE DU PALAIS  
20, rue Geoffroy-l'Asnier

—  
1916

**Les pages intermédiaires sont blanches**

# BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

ET

# BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE

I

PÉRIODE DU 2 AOUT AU 12 SEPTEMBRE 1914

Le service des Bibliothèques administrative et municipales comprend :

1° La gestion directe de la Bibliothèque administrative, section française et section étrangère, avec, comme annexes, la traduction de la correspondance étrangère adressée à l'administration et aux Conseils, et les affaires de souscriptions d'ouvrages, sollicitées et obtenues des assemblées municipale et départementale ;

2° La direction et le contrôle des 83 bibliothèques municipales de Paris ;

3° Le contrôle des 67 bibliothèques communales de la banlieue, des 14 bibliothèques libres de Paris et des 19 bibliothèques libres de la banlieue, contrôle corrélatif des subventions accordées à ces diverses bibliothèques par le Conseil municipal et le Conseil général.

Dès le début de la période envisagée, le personnel du service a été presque entièrement dispersé ; sur 12 agents, 3 ont été mobilisés ; 4 ont été affectés à divers bureaux, en totalité ; un huitième a continué son travail ordinaire le matin ; il a été l'après-midi attaché au service des habitations à bon marché ; un neuvième, qui avait été maintenu sur place, a été appelé, le 22 août, au 1<sup>er</sup> bureau du Secrétariat général. Sont restés définitivement et exclusivement attachés au service : le traducteur général, et un appariteur.

Le chef des Bibliothèques a été lui-même, le 5 août, mis à la disposition de M. le directeur du Cabinet ; mais il n'a pas cessé de diriger son service et de remplir ses fonctions normales, en sus du travail qui lui a été confié au Cabinet.

I. — *Bibliothèque administrative, section française et section étrangère.*

L'organisation actuelle du service ne comportant aucun agent technique, les travaux de catalogue, de répertoire et d'inventaire restent déjà en souffrance, en temps normal, particulièrement en ce qui concerne le fonds étranger ; seul un rédacteur principal exécute certains travaux intéressant le fonds français ; son départ en a provoqué l'arrêt.

La salle de travail est restée ouverte comme à l'ordinaire, de 9 heures à 18 heures 1/2.

## II. — Bibliothèques municipales de Paris.

C'est sur les 83 bibliothèques de Paris qu'a porté tout particulièrement l'effort. Dès le début de la mobilisation, le principe a été immédiatement posé et mis en application que les bibliothèques, service social en temps de paix, conservaient le même caractère en temps de guerre, qu'elles étaient capables et qu'elles avaient par suite mission de contribuer à maintenir l'esprit public dans l'atmosphère de calme et de sang-froid nécessaires, en laissant à la disposition du public leurs ressources de distraction, d'instruction et d'information, en un mot, qu'elles devaient continuer à fonctionner. Une circulaire dans ce sens fut adressée, dès le 7 août, aux bibliothécaires, les invitant à formuler des propositions pour l'organisation du service, telle que les circonstances leur semblaient la rendre possible ou nécessaire, en raison notamment de la mobilisation d'environ un tiers des 300 agents des bibliothèques : bibliothécaires, sous-bibliothécaires ou appariteurs.

On doit signaler l'empressement que les bibliothécaires ont mis à proposer un fonctionnement du service aussi intensif que possible. Saisi de ces propositions, le chef du service s'est trouvé en présence de divers cas : ici, il n'y avait qu'à approuver le fonctionnement proposé ; là, le bibliothécaire restait seul, sans sous-bibliothécaire ni appariteur, et la charge assumée était excessive ; ailleurs, la raréfaction du personnel avait conduit à n'envisager qu'un service trop restreint, insuffisant pour donner satisfaction au public. Dans ces derniers cas on a cherché dans les bibliothèques où l'effectif n'avait subi que peu ou point de réduction, les agents qui pouvaient être momentanément détachés dans les bibliothèques à personnel insuffisant ; tantôt ces agents ont été totalement affectés à leur nouvelle destination provisoire, tantôt ils ont fait un service mixte, partie dans leur bibliothèque propre, partie dans l'autre.

On s'est ainsi proposé un double but : assurer à la population le bénéfice du service public que constitue la bibliothèque ; en outre, faire en sorte que tous les agents non mobilisés travaillent et fournissent une somme de labeur sensiblement égale.

Mais cette sorte de mobilisation des bibliothèques et de leur personnel a été plus laborieuse qu'on pourrait croire ; à tout instant, des faits nouveaux se sont produits qui sont venus troubler les dispositions prises et auxquelles il en fallut substituer de nouvelles ; des agents mobilisés étaient renvoyés dans leurs foyers et pouvaient reprendre leur service, les suppléances organisées étaient à remanier ; ailleurs, la profession principale de certains agents et ses exigences actuelles ne leur permettaient momentanément plus de remplir leurs fonctions et il fallait trouver de nouvelles combinaisons pour assurer leur service.

Dans certaines bibliothèques, la famille du bibliothécaire, femme, fille, bru., a prêté à celui-ci une collaboration désintéressée ; dans d'autres le concours bénévole de personnes disposant de tout leur temps et désireuses de le consacrer au bien public a permis d'assurer

un fonctionnement satisfaisant de bibliothèques dépourvues de leur personnel normal.

Une question maintenant se pose, dont la réponse est au surplus facile à fournir : a-t-on vu juste en estimant utile et partant nécessaire le maintien en service des bibliothèques municipales ? Cette mesure répondait-elle à un besoin réel de la population ? L'affirmative est certaine.

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'organisation du nouveau service, à la fois provisoire et restreint, que dans beaucoup de bibliothèques le bibliothécaire adressait des propositions d'extension de l'ouverture, en raison du nombre des lecteurs et des prêts, nombre si élevé qu'il était matériellement impossible de suffire à la tâche avec l'horaire momentanément fixé dès le début des hostilités.

Une autre preuve est fournie par les statistiques du mois d'août ; au XVIII<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, le nombre des prêts en août 1913 et 1914 a été respectivement de 1526 et 1625 et celui des inscriptions de 37 et 49.

On se propose d'ailleurs de faire une étude sur les résultats statistiques du fonctionnement des bibliothèques municipales de Paris en ce moment ; les constatations qu'on sera conduit à faire semblent devoir présenter quelque intérêt ; en attendant, il est établi que pendant le mois d'août, Paris a lu ; 40.000 volumes environ ont circulé dans la population ; or, ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que le mois d'août a comporté une semaine morte, celle de la mobilisation, à la fois en raison des préoccupations des familles, tout entières à l'idée de préparer le départ des leurs à l'armée, et aussi de certaines circonstances particulières, comme le doute de certains bibliothécaires sur le maintien du service, la méconnaissance chez d'autres des moyens propres à assurer ce maintien, l'occupation de certaines écoles et même de certaines bibliothèques par la troupe ou par des services connexes, toutes circonstances qui ont raréfié momentanément le nombre des séances et celui des heures d'ouverture.

L'expérience faite en août a dépassé les prévisions les plus optimistes ; ce que Claretie et Legouvé ont dit et fait en 1870, reste vrai et nécessaire encore aujourd'hui ; la vie de Paris ne doit être arrêtée dans aucun de ses organes ni dans aucune de ses fonctions, et son alimentation intellectuelle doit être assurée aussi bien que l'autre....

### III. — *Bibliothèques communales et bibliothèques libres de la banlieue.*

Dans sa séance du 8 juillet 1914 le Conseil général a réparti la subvention départementale attribuée chaque année aux bibliothèques communales de la banlieue. On a momentanément ajourné la suite à donner à cette délibération, se réservant de voir, à l'aide des statistiques du mois d'août, si ces bibliothèques avaient continué à fonctionner.

Il a été fait de même et dans le même but, pour les bibliothèques libres de la banlieue, entre lesquelles le Conseil général, dans la

même séance du 8 juillet dernier, a réparti la subvention départementale.

#### IV. — Budget de 1914.

En réponse à la note de service du 13 août 1914, on a fait connaître qu'il n'y avait aucune modification, en plus ou en moins, à apporter aux crédits du service, qui sont à la fois nécessaires, et même en grande partie engagés, et suffisants.

## II

### PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 OCTOBRE 1915.

Le personnel du service a compris, en 1915, six agents : chef, sous-chef, traducteur, un commis-dessinateur des services d'architecture, détaché comme bibliothécaire municipal du XVIII<sup>e</sup> arrondissement (mairie), un appariteur et un homme de service.

#### I. — Bibliothèque administrative.

La bibliothèque a été tenue ouverte à la disposition du public comme à l'ordinaire, tous les jours non fériés, de neuf heures à dix-huit heures et demie. Le nombre des lecteurs s'est élevé de janvier à octobre inclus à 2444.

Le Consul général des Etats-Unis ayant été chargé par son gouvernement d'une étude sur l'organisation des services de la ville de Paris, le chef des bibliothèques a été amené à constituer à son intention et dans ce but une collection des publications administratives d'intérêt général éditées par les divers services de la Préfecture de la Seine, collection qui a été offerte au Consulat général. D'autre part un professeur du lycée Jules Ferry a provoqué une consultation et une communication analogues, en vue de conférences-promenades à ses élèves, sur Paris, ses organes et ses fonctions. Ces demandes de documents ayant été antérieurement déjà présentées, notamment par diverses municipalités françaises et par des gouvernements étrangers, et étant susceptibles d'être renouvelées dans l'avenir, on se propose de publier prochainement dans le *Bulletin municipal* la nomenclature ou bibliographie de ces publications, en vue d'en divulguer l'existence et la nature dans le public.

Dans le même but, on a préparé, pour être également publiée au *Bulletin municipal*, une liste des nouvelles acquisitions françaises et étrangères entrées récemment à la bibliothèque et qui constituent, notamment pour les publications de l'étranger, une source précieuse de documentation d'administration comparée. La bibliothèque administrative doit tendre, en effet, à se transformer rapidement de simple dépôt d'imprimés en un laboratoire, où l'administration, les Conseils

et les hommes d'études trouveront immédiatement, grâce à des répertoires convenablement établis, les renseignements qui leur sont nécessaires, quelque dispersés et en quelque sorte même dissimulés qu'ils soient dans des livres plus ou moins ignorés.

Ce programme de travail a été exposé dans un rapport provoqué par le dépôt, à la Chambre des députés, du rapport de M. Louis Marin sur la proposition de M. le député Honorat tendant à la création d'une bibliothèque internationale de législation et d'administration...

## II. — Bibliothèques municipales de Paris.

Ces bibliothèques, au nombre de 84, n'ont pas cessé de fonctionner, en 1915, le plus grand nombre dans les conditions du temps de paix, certaines avec un service légèrement réduit, en raison de la mobilisation de 88 agents. Ainsi la population a trouvé partout le moyen de satisfaire le besoin de lectures et d'études qu'elle n'a cessé de manifester depuis le début des hostilités, et dont l'intensité et la permanence ont dépassé les prévisions les plus optimistes, en même temps qu'elles ont été pour beaucoup une surprise profonde.

Le service des Bibliothèques a publié au *Bulletin municipal* une série de documents qui ont par avance répondu aux demandes de renseignements de M. le Rapporteur général du budget et qui peuvent dispenser d'entrer ici dans un long exposé. Ces documents se répartissent en trois groupes :

1° Statistique mensuelle des prêts de livres par bibliothèque, indication du nombre de revues prêtées à domicile, comparaison du chiffre des prêts du mois avec celui du même mois de l'année précédente, totalisation par arrondissement, classement des arrondissements d'après le total des prêts de leurs bibliothèques respectives, rappel du total des prêts par mois depuis août 1914, comparaison du nombre des prêts en 1914 et 1915. (*Bulletin municipal* du 13 octobre 1915 pour la dernière statistique mensuelle parue, celle de septembre.)

2° Etat récapitulatif du rang occupé par chacun des 20 arrondissements d'août 1914 à janvier 1915 inclus, d'après le nombre des prêts de leurs bibliothèques respectives (*Bulletin municipal* du 22 février 1915).

3° Tableaux comparés du nombre d'inscriptions de nouveaux lecteurs :

a) d'août 1913 à janvier 1914 inclus d'une part, et d'août 1914 à janvier 1915 inclus d'autre part (*Bulletin municipal* du 21 mars 1915) ;

b) de janvier à juillet inclus 1914 d'une part et de janvier à juillet inclus 1915 d'autre part (*Bulletin municipal* du 27 octobre 1915).

Ces statistiques constituent un curieux et précieux témoignage de la psychologie de la population parisienne pendant la période écoulée de la guerre ; à voir le nombre des prêts et celui des nouvelles inscriptions du temps de guerre supérieurs à ceux d'avant-guerre, à voir aussi comment les arrondissements se répartissent et le rang respectivement occupé par chacun d'eux on est conduit à reconnaître que

le maintien en service normal des bibliothèques municipales répondait à une véritable nécessité, celle de l'approvisionnement intellectuel de la population parisienne, et que les classes modestes de cette population ont plus particulièrement profité des ressources littéraires, scientifiques et artistiques judicieusement laissées à leur disposition...

Les bibliothèques installées dans les mairies de Montmartre, de Belleville et des Gobelins étaient restées jusqu'ici organisées comme à l'époque de leur création, au temps déjà lointain où l'on pouvait compter les maisons d'habitation et de rapport élevées dans les parages de la place Jules-Joffrin, de la place Gambetta ou de la place d'Italie ; depuis, l'extension et la transformation des moyens de transport ont métamorphosé ces solitudes excentriques ; les immeubles s'y sont rapidement élevés en grand nombre, et la densité de la population y accuse désormais un chiffre que les vieux Parisiens n'auraient jamais cru pouvoir être atteint. La bibliothèque municipale, organisme vivant de la cité, organisme en transformation constante comme la vie même, ne pouvait s'abstraire d'un phénomène sociologique aussi important. On a par suite porté de deux heures à quatre heures, et quatre heures consécutives, de 18 à 22 heures, le service de la bibliothèque ; les résultats ont prouvé l'opportunité de la réforme ; la nouvelle séance de 18 à 20 heures est plus fréquentée que l'ancienne, de 20 à 22 heures, et les deux réunies le sont davantage que la séance unique d'autrefois ; on a donc doublement servi la population ; une ouverture prolongée a rendu la bibliothèque accessible à certains qui ne pouvaient s'y rendre aux heures anciennes et elle en a facilité l'usage à d'autres dont l'horaire primitif, trop tardif à leur convenance, raréfiait les visites.

Une bibliothèque n'est pas un magasin de livres où l'on se borne à distribuer des numéros ; c'est une œuvre d'enseignement public dont peuvent et doivent dépendre dans une large mesure l'éducation de la nation et la formation de l'esprit public.

La formule et le but conditionnent le fonctionnement du service dans tous ses organes, particulièrement en matière de catalogues.

Tandis que les livres scolaires de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire se sont, au cours des dernières années, heureusement modifiés dans la forme et pour le fond, les catalogues des municipales parisiennes étaient restés jusqu'ici immobilisés dans leur état du début et leur insuffisance était de nature à compromettre la vie même de l'œuvre. Un effort considérable a été fourni cette année sur ce point ; on s'est préoccupé à la fois de doter d'un catalogue imprimé la quinzaine de bibliothèques qui en était restée jusqu'ici malencontreusement dépourvue, et de rédiger les catalogues de ces bibliothèques et ceux des bibliothèques dont le catalogue devait être réimprimé, suivant une méthode qui fasse de ces catalogues un instrument à deux fins, enseignement et renseignements.

Les deux premiers catalogues de cette nouvelle série paraîtront en novembre ; ils concernent les bibliothèques Titon et Jeuneurs ; une introduction y est insérée, destinée à vulgariser dans le monde des

bibliothécaires municipaux et dans le grand public les doctrines modernes en matière de bibliothèques de ce genre. Sept autres catalogues suivront à brève échéance, dont la rédaction a été, comme pour les deux premiers, dirigée par le chef des bibliothèques lui-même ; ils intéressent les bibliothèques Ampère, Barbanègre, Belleville, Bruxelles, Henri Chevreau, Plaine, Saint-Sulpice.

Cette réorganisation des catalogues, déjà connue et appréciée en province, a provoqué une consultation et une demande de documents de la part de la bibliothèque du Havre.

La Commission centrale de surveillance des bibliothèques a tenu, en 1915, deux séances, les 27 avril et 4 mai ; elle a approuvé la gestion du service au cours de l'exercice écoulé et le programme des réformes projetées en application des doctrines modernes de la science des bibliothèques, substituée à un empirisme traditionnel où la bonne volonté ne compensait pas l'incompétence technique.

La Commission centrale, en outre, a arrêté le texte d'un nouveau règlement des bibliothèques, mieux en harmonie avec le caractère et la destination de ces institutions d'enseignement.

D'autre part, les commissions locales instituées auprès de chacun des vingt arrondissements ont tenu leur session. Dans ces réunions, où siègent, à côté des membres de la municipalité et des conseillers municipaux, des collaborateurs étrangers à l'administration, et auxquelles assistent les bibliothécaires, le Chef des Bibliothèques expose la gestion de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, les améliorations projetées pour l'avenir, en même temps qu'il présente toutes observations utiles sur les rapports des bibliothécaires, et fournit à chacun les renseignements qui lui sont demandés. Ces commissions locales peuvent utilement seconder l'action de l'administration ; on se propose, dans ce but, de les réorganiser, en appelant à y siéger des membres de l'enseignement et des techniciens des grandes bibliothèques de l'Etat, ce qui généralisera les choix très judicieux déjà faits pour certaines de ces commissions, où l'on trouve un doyen honoraire de la Faculté de droit, un professeur de lycée, un bibliothécaire de l'Université de Paris, etc...

Organisme vivant de la cité, la bibliothèque ne peut s'abstraire d'aucune manifestation de la vie municipale et nationale ; la Grande Guerre ne devait pas la laisser indifférente, à l'écart de toute collaboration à l'œuvre de solidarité matérielle et morale qui incombe aujourd'hui à toute institution comme à tout individu.

Déjà en ne cessant pas d'être ouverte, la bibliothèque a contribué à maintenir l'esprit public dans l'état de calme réfléchi et de sang-froid courageux qui est l'une des forces indispensables au succès de nos armes.

La bibliothèque a fait plus, trouvant le moyen de mettre les circonstances à profit pour jeter les bases d'une contribution au développement si nécessaire de l'étude et de la pratique des langues étrangères. On distribue gratuitement dans les bibliothèques, au fur et à mesure de leur publication, les numéros du *Bulletin d'information*, publié en six langues par la Chambre de Commerce de Paris et dont celle-ci

met gracieusement et régulièrement plus de 800 exemplaires chaque mois, à notre disposition. La diffusion du *Bulletin d'information* répond au but poursuivi par la Chambre de commerce en même temps qu'elle provoque d'utiles exercices de la part des étudiants en langues étrangères. On a de même distribué 4.000 exemplaires d'un document d'un intérêt incomparable, témoignage émouvant de la sympathie américaine et modèle hors de pair de discussion froide et écrasante ; cette brochure est intitulée : *Le verdict américain sur la guerre. Réponse au manifeste des professeurs allemands*, par Samuel Harden Church, président de l'Institut Carnégie de Pittsburg, traduit par Paul Rognon. On signale, en passant, à l'attention des bibliophiles qu'il a été fait deux tirages, sensiblement différents, de cet opuscule, l'un contenant notamment le texte traduit de l'*Appel des Allemands aux nations civilisées*, qui manque dans l'autre, et comptant par suite 40 pages au lieu de 30 seulement.

Les bibliothèques municipales ont pu participer aux envois de livres aux soldats et aux prisonniers, en disposant à cet effet d'ouvrages réformés et de collections de diverses revues dont en tout état de cause l'élimination s'imposait.

Elles se sont aussi mises à la disposition des hôpitaux temporaires installés dans Paris pour prêter leurs livres aux blessés en traitement ; le nombre de prêts effectués dans ces conditions figure au *Bulletin municipal* dans les statistiques mensuelles signalées plus haut.

Une autre mesure est actuellement soumise à M. le Préfet de la Seine ; l'ouverture des salles de lecture de certaines bibliothèques le dimanche, pendant les mois de novembre à avril, à l'usage exclusif des soldats. La Commission chargée de répartir entre des œuvres de guerre le produit du droit supplémentaire imposé sur les spectacles a réservé la somme nécessaire pour assurer le gardiennage des salles.

De même, on étudie, de concert avec l'Association Valentin Haüy, le dépôt dans trois bibliothèques municipales de la rive droite et trois de la rive gauche, de bibliothèques circulantes, mises par l'Association Valentin Haüy à la disposition des aveugles en province, les aveugles de Paris étant jusqu'ici obligés de se rendre rue Duroc pour emprunter des livres. La mesure à l'étude rendrait service aux aveugles et l'idée en a été provoquée, en songeant aux soldats devenus aveugles, par Paul Hervieu dont les Lettres françaises déplorent la cruelle et prématurée disparition.

Il convient de rappeler en terminant, deux faits importants : d'une part, l'ouverture, le 3 novembre, d'une bibliothèque municipale, rue des Jeuneurs, où l'on s'est efforcé d'appliquer, dans la plus large mesure possible, les doctrines modernes ; d'autre part, une demande de modification des écritures budgétaires, en 1916, en ce qui concerne les Bibliothèques municipales, dans le but de fournir au service, à égalité de crédits, les moyens de produire le labour qu'exigent un fonctionnement rationnel et un rendement satisfaisant de ces institutions d'enseignement public.

PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1915 AU 30 SEPTEMBRE 1916

I. — *Bibliothèque administrative française et étrangère.*

Le service de communication aux lecteurs a fonctionné normalement.

Tous les travaux de catalogue sont restés suspendus, faute de personnel, notamment en ce qui concerne la section étrangère.

De même il n'a pas été possible de réaliser deux projets indiqués dans le rapport précédent, mais qu'on ne perd pas de vue, savoir :

1<sup>o</sup> Publication d'une liste des impressions administratives d'intérêt et de caractère général, éditées par les divers services municipaux et départementaux ;

2<sup>o</sup> Publication d'une liste périodique des nouvelles acquisitions françaises et étrangères entrées à la bibliothèque de la Préfecture.

Le nombre des lecteurs s'est élevé à 2767.

II. — *Bibliothèques municipales de Paris.*

On compte actuellement à Paris 83 bibliothèques municipales ordinaires, plus la Bibliothèque spéciale Forney consacrée à l'art et à l'industrie.

Une seule de ces 84 bibliothèques, celle du XVI<sup>e</sup> arrondissement (mairie), est restée fermée depuis mai 1914, antérieurement à la guerre, en raison de la décision prise de la transférer dans le local de la police, celle-ci prenant la place de la bibliothèque. Pour réaliser ce chassé-croisé, on a commencé par vider les salles de la bibliothèque ; puis la guerre a presque aussitôt éclaté ; les travaux d'aménagement des services de police ont traîné en longueur, de même que la fabrication du mobilier de la nouvelle bibliothèque. Actuellement la police est installée dans l'ancienne bibliothèque ; mais aucun travail n'a encore été exécuté dans les nouveaux locaux attribués à la bibliothèque.

La population de la région, depuis longtemps privée de livres, a exprimé de légitimes doléances. On a invité le service d'architecture à reprendre et à poursuivre les travaux, et en attendant, on étudie l'organisation d'un service provisoire et restreint, qui donnerait partiellement satisfaction aux réclamations du public. On envisage la réouverture de fortune de cette bibliothèque pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Sauf cette unique exception, toutes les bibliothèques municipales ont fonctionné régulièrement, le plus grand nombre avec le même horaire qu'en temps de paix, quelques-unes avec un horaire légèrement restreint, conséquence de la mobilisation de 95 agents sur 315 que compte le service.

Les résultats généraux et d'ensemble de ce fonctionnement sont consignés au *Bulletin municipal officiel* ; ils présentent au point de vue sociologique un grand intérêt ; ils montrent quel sens exact de la situation on a eu en posant, dès l'ouverture des hostilités, le principe

que la bibliothèque municipale resterait, malgré tout, à la disposition du public ; ils constituent, en outre, la légitime récompense de l'effort considérable que représente, depuis plus de deux ans, la direction des bibliothèques municipales.

La statistique générale pour 1915 a été publiée dans le *Bulletin municipal* du 31 janvier 1916. Elle comprend les six états suivants :

1° Classement des 84 bibliothèques municipales d'après le nombre des prêts effectués dans chacune d'elles. 71 bibliothèques ont prêté plus de livres en 1915 qu'en 1914.

2° Classement des 20 arrondissements d'après le nombre des prêts de leurs bibliothèques respectives. Ce sont les arrondissements de la périphérie, à l'exception du XVI<sup>e</sup>, qui occupent les neuf premiers rangs ; il y a là un fait sociologique qu'il importe de souligner.

3° Graphique indiquant le mouvement des prêts par mois, d'août 1914 à décembre 1915. Le mouvement ascensionnel est constant ; on a cru pouvoir l'expliquer par le chômage ; le motif était plausible pour la fin de 1914 et une partie de 1915 ; mais à partir du moment où la reprise du travail est manifeste, l'explication devient évidemment insuffisante, d'autant plus que, comme on le verra plus loin, la progression persiste.

4° Statistique comparée des inscriptions nouvelles de lecteurs en 1914 et 1915. L'année 1915 compte 882 inscriptions de plus que l'année précédente.

5° Prêt à domicile des revues et périodiques, organisé en mars 1915 ; grâce à la faculté donnée aux lecteurs d'emprunter les revues et périodiques, 24682 publications ont été prêtées.

6° Prêt aux ambulances : 9379 volumes.

Voici, d'autre part, pour les neuf premiers mois de 1916, le classement des arrondissements d'après le nombre des prêts ; ce classement reste sensiblement le même ; on constate un fléchissement pour le III<sup>e</sup>, le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> et une amélioration pour le VI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup>.

Le graphique du mouvement des prêts a été ici continué jusqu'en septembre 1916. Le nombre des prêts est, en 1916, constamment supérieur à celui de 1915, oscillant entre 120.000 à 130.000 par mois ; le fléchissement à 112.000 en mai est dû à la fermeture, pendant une durée théorique de 454 jours au total, de 66 bibliothèques pour permettre l'inventaire en juin encore, où l'on remonte pourtant à 120.000, 8 bibliothèques sont restées fermées, pour le même motif, 27 jours en tout.

En présence de cette progression persistante, il faut bien admettre que si le chômage a fait prendre, en 1914, le chemin de la bibliothèque à la population, celle-ci en a conservé l'habitude et le goût même quand le travail a repris son activité, ce dont il y a lieu de se féliciter ; peut-être aussi l'effort de réforme dont les bibliothèques municipales sont depuis trois ans et demi l'objet commence-t-il à produire des fruits.

De janvier à septembre 1916, on a prêté 24.243 revues et périodiques.

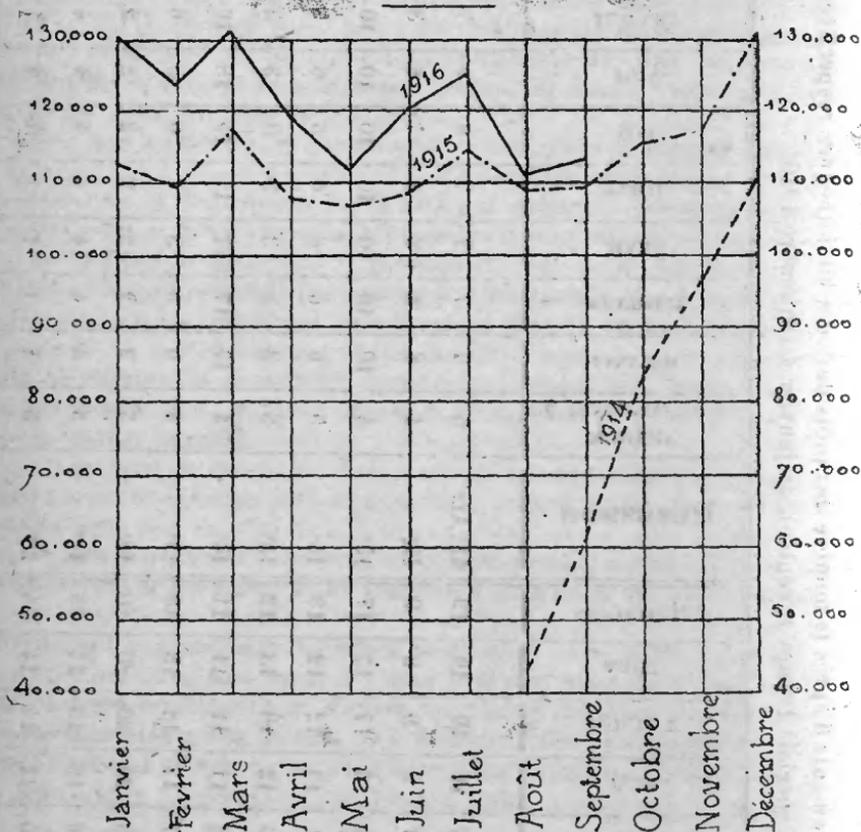
Pendant la même période, on a prêté 3.825 volumes aux ambulances.

Classement des 20 arrondissements d'après le nombre des prêts de leurs bibliothèques respectives  
(la bibliothèque spéciale Forney exceptée), de janvier à septembre 1916.

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1 <sup>er</sup> Arr <sup>t</sup>	2	19	19	20	19	18	19	19	19	19	11 <sup>e</sup> Arr <sup>t</sup>	5	7	7	7	7	8	7	7	7	7
2 <sup>e</sup>	7	9	9	9	9	9	9	9	9	9	12 <sup>e</sup>	4	8	8	8	8	7	8	8	8	8
3 <sup>e</sup>	4	16	16	16	16	14	16	17	17	17	13 <sup>e</sup>	4	10	10	10	10	10	10	10	10	10
4 <sup>e</sup>	4	13	12	13	13	11	13	12	12	13	14 <sup>e</sup>	5	6	6	6	6	5	6	5	5	5
5 <sup>e</sup>	3	12	13	12	12	13	12	13	13	12	15 <sup>e</sup>	5	3	3	3	3	3	3	3	3	2
6 <sup>e</sup>	4	11	11	11	11	12	11	11	11	11	16 <sup>e</sup>	4	17	17	17	18	15	18	16	16	16
7 <sup>e</sup>	3	18	18	18	17	17	17	18	18	18	17 <sup>e</sup>	4	5	5	5	5	6	5	6	6	6
8 <sup>e</sup>	3	20	20	19	20	19	20	20	20	20	18 <sup>e</sup>	5	2	2	2	2	2	2	2	2	3
9 <sup>e</sup>	3	15	15	15	15	16	15	15	15	15	19 <sup>e</sup>	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
10 <sup>e</sup>	2	14	14	14	14	20	14	14	14	14	20 <sup>e</sup>	8	1	1	1	1	1	1	1	1	1

# MOUVEMENT DU PRÊT DES LIVRES

## Août 1914 — Septembre 1916.



1914 - 1915 - 1916

Sept tableaux annexés au présent rapport mettent en pleine lumière l'influence de l'horaire de service des bibliothèques sur le mouvement des prêts, sur l'assiduité du public et, en dernière analyse, sur l'action de l'œuvre au regard de la population.

Le rapport précédent a déjà signalé que les bibliothèques du XIII<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> arrondissements ont été ouvertes, à partir du 15 septembre 1915, quatre heures consécutives par jour, de 18 heures à 22 heures, alors qu'antérieurement elles n'étaient accessibles que de 20 heures à 22 heures.

Le double avantage obtenu par cette mesure dès le début de sa mise en vigueur s'est maintenu constamment ; le doublement du service a provoqué une augmentation très sensible des prêts et des deux séances

consécutives, c'est la nouvelle, la moins tardive, celle de 18 à 20 heures, qui est généralement la plus fréquentée.

On a donc ainsi doublement rendu service au public ; l'extension de l'ouverture a permis aux uns de venir plus souvent, en même temps que d'autres, jusqu'alors empêchés par un horaire prohibitif, incompatible avec leurs occupations ou leurs convenances, ont eu désormais la possibilité de se rendre à la bibliothèque à une heure concordant avec leurs moments de loisir ou leurs préférences personnelles.

La bibliothèque du X<sup>e</sup> arrondissement (mairie) ouvrait en temps normal, deux fois deux heures par jour, de 16 heures à 18 heures d'abord, puis de 20 à 22 heures.

Jusqu'au 9 avril dernier, les nécessités résultant de la mobilisation ont obligé de réduire le service à une séance quotidienne de 2 heures, de 17 heures à 19 heures. A partir du 10 avril, on a rétabli une seconde séance quotidienne, de 19 heures à 21 heures, ouvrant ainsi la bibliothèque quatre heures consécutives. On a de la sorte provoqué un double fait avantageux ; l'ancienne séance unique a été décongestionnée, certains lecteurs ayant préféré profiter de la nouvelle séance ; en outre, des habitants que l'horaire de 17 h. à 19 h. empêchait de venir, ont pu désormais se rendre à la bibliothèque, ouverte à des heures à leur convenance.

Dès le début de la guerre, l'école de la rue Lacordaire a été réquisitionnée et affectée au casernement des chauffeurs ; la bibliothèque qui y est installée, a dû restreindre son service à deux séances hebdomadaires de deux heures, le jeudi de 20 à 22 heures et le dimanche de 9 heures à 11 heures.

En février 1916, à la suite d'une réclamation du public, fait intéressant à noter, on s'est concerté avec l'autorité militaire, qui a mis le plus gracieux empressement à faciliter le doublement du service : une séance quotidienne d'une heure en semaine et une séance dominicale de deux heures, soit huit heures par semaine au lieu de quatre ; immédiatement le mouvement des prêts a pris une extension approchant du double.

La bibliothèque du XIV<sup>e</sup> arrondissement (mairie) était, jusqu'en août 1914, ouverte deux fois par jour, de 16 à 18 heures et de 20 à 22 heures.

Réduit à une seule séance quotidienne de deux heures, dès le début de la guerre, le service a été étendu, à partir du 20 avril 1916, comportant chaque jour une séance de trois heures, de 19 heures à 22 heures. Le nombre des prêts a dès lors accusé une sensible augmentation.

Enfin, la bibliothèque du II<sup>e</sup> arrondissement (mairie) ouvrait, avant la mobilisation, deux fois par jour, de 16 à 18 heures et de 20 à 22 heures. La réduction du personnel a nécessité l'horaire suivant : trois jours par semaine de 16 à 18 heures, et les trois autres jours de 18 à 20 heures. Mais au 15 juillet 1915, cet horaire a été modifié et fixé de 17 à 19 heures et de 19 à 21 heures suivant les jours. On a considéré que le service de 16 à 18 heures n'était guère accessible qu'aux personnes sans occupations et aux étudiants, mais que les travailleurs n'en pouvaient profiter, quittant l'atelier ou le

magasin à partir seulement de 18 heures ou 19 heures et trouvant par suite la bibliothèque fermée, s'ils avaient l'intention de s'y rendre avant de rentrer chez eux ; il a semblé, d'autre part que tout au moins en ce moment, il y avait intérêt à ne pas prolonger l'ouverture aussi tard que 22 heures. On a été ainsi conduit à l'horaire de 17 à 21 heures.

Les statistiques montrent qu'effectivement beaucoup de lecteurs préfèrent maintenant se rendre à cette bibliothèque de 17 à 19 heures plutôt que de 18 à 20 heures et même de 19 à 21 heures, ce qui ne leur a été rendu possible que par la modification de l'horaire.

Au contraire de ce qui a été fait dans les six bibliothèques précédentes, on a réduit le service de la bibliothèque Erckmann-Chatrian, en vue de rendre disponible un sous-bibliothécaire qu'il était indispensable de détacher dans une autre bibliothèque. Cette mesure, qu'on ne pouvait éviter, a été réalisable, sans dommage pour le public, en raison du caractère spécial de cette bibliothèque, exclusivement consacrée à l'art et à l'industrie ; jusqu'au 6 février 1916, on y a tenu sept séances d'une heure par semaine, soit quatorze heures par quinzaine ; postérieurement il y a eu sept séances de deux heures par quinzaine dont une séance dominicale, soit également quatorze heures par quinzaine. Le mouvement des prêts n'a guère varié.

De l'ensemble de ces faits il résulte que la fréquentation de la bibliothèque est fonction à la fois de la durée de son ouverture et de la localisation de l'horaire, approprié à la vie sociale de la population.

Il n'y a toutefois pas à considérer que la fréquentation quantitative ; il faut aussi s'inquiéter de l'utilisation qualitative des collections de livres ; en d'autres termes, il est bon de lire beaucoup, mais il importe aussi de bien lire et de lire de bons livres et des livres utiles. Pour atteindre ce résultat, il faut, en particulier, mettre à la disposition du public des catalogues parfaitement adaptés à ses besoins.

Au cours de la période 1915-1916, on s'est particulièrement attaché à ce qu'on peut appeler la réforme des catalogues.

On a pris les mesures nécessaires pour que cesse, sans plus tarder, l'anomalie inadmissible de bibliothèques dépourvues de catalogues imprimés.

D'autre part, on a fixé les règles à suivre pour la confection des catalogues, travail qui comprend deux termes : la rédaction des notices descriptives des livres et le classement méthodique de ces notices.

Quatre catalogues ont paru qui ont été établis suivant le nouveau système adopté ; ils concernent trois bibliothèques (Barbanègre, Plaine et Titon) qui, au cours d'une existence de vingt ans, n'avaient encore mis aucun catalogue imprimé à la disposition de leurs lecteurs ; et une bibliothèque nouvelle, celle des Jeuneurs, ouverte en novembre 1915.

L'introduction et le cadre de classement placés en tête de chacun de ces quatre catalogues ont été réimprimés dans une brochure spéciale, avec des recommandations générales pour la confection des catalogues et leur exécution typographique, et un état général des catalogues existant au premier janvier 1916.

L'expérience a toutefois montré qu'il y a lieu d'établir une notice doctrinale sur la question et d'envisager des conférences pratiques à l'usage des bibliothécaires municipaux.

Ainsi s'affirme, en cette matière notamment, la nécessité inéluctable d'une organisation technique du service central des bibliothèques municipales.

Deux autres catalogues vont prochainement paraître, ceux des bibliothèques Ampère et Henri Chevreau. L'impression du catalogue de la bibliothèque du XX<sup>e</sup> arrondissement (mairie) a été entreprise ces jours-ci. D'autres catalogues seront incessamment mis sous presse : Saint-Louis-en-l'Île, Musset, Saint-Sulpice, Diderot, Grenelle, Arago. Ce dernier catalogue, au lieu d'être méthodique, comme les autres, se présentera sous la même forme alphabétique générale que les catalogues de Glasgow ; on a voulu, par cet essai, se rendre compte de l'opportunité de substituer ce type de catalogue au type méthodique jusqu'ici en usage. Il sera intéressant de recueillir, à cet égard, les impressions et les observations des bibliothécaires et des lecteurs.

Plusieurs catalogues sont en préparation : Banque, Jussienne, Drouot, Bruxelles, Trousseau, Tlemcen, ce dernier sur le type de Glasgow.

Enfin, on poursuit l'inventaire du fonds des estampes de la Collection Parent de Rosan, dont les premières feuilles pourront être prochainement composées.

A signaler encore la publication du deuxième fascicule du *Catalogue général de la bibliothèque Forney*, consacré à l'*Inventaire sommaire des gravures et documents prêtés à domicile*, par MM. Clouzot et Rémon.

La publication de catalogues bien conçus et bien présentés doit amener le public à varier davantage ses choix de lectures en appelant son attention sur des ouvrages dont un signalement précis et plus ou moins détaillé est nécessaire pour lui en révéler la consistance et l'intérêt. La même préoccupation a provoqué l'organisation du prêt à domicile des livres qui, dans 33 bibliothèques, constituent ce qu'on était jusqu'ici convenu d'appeler la section de lecture sur place ou section n° 2, par opposition à la section n° 1, dite de prêt à domicile. Faute d'être prêtés à domicile, les livres de la section n° 2 n'étaient en fait presque nulle part et jamais utilisés, d'autant plus que jusqu'à ce jour aucun catalogue n'en a été imprimé, à une exception près, représentée par la bibliothèque du II<sup>e</sup> arrondissement. Depuis le mois d'avril 1916 ces livres sont prêtés aux personnes qui, sur leur demande et sur avis favorable du bibliothécaire, ont été autorisées par l'Administration à emprunter les ouvrages de cette section. Ces autorisations sont actuellement au nombre de 320 et on a compté 1330 prêts de livres de cette section en six mois.

Organisme vivant de la cité, la bibliothèque participe à toutes les manifestations de la vie urbaine. A elle aussi la guerre a créé des obligations particulières, des devoirs nouveaux ; elle l'a appelée à jouer son rôle dans le grand drame, à apporter sa contribution dans l'organisation de la victoire. Ainsi l'on distribue gratuitement, dans toutes les bibliothèques, diverses publications de propagande, comme

le *Bulletin d'information* de la Chambre de Commerce de Paris, qui paraît en six langues et qui constitue, en même temps, par là, un instrument d'étude des langues étrangères, et les brochures éditées par la Ligue anglaise de la victoire.

On prête les livres des bibliothèques aux ambulances qui en expriment le désir ; on fait de même pour l'établissement de rééducation de la rue du Puits-de-l'Ermitte, créé par l'Office départemental.

Une entente est intervenue avec l'Association Valentin Haüy, grâce à laquelle les aveugles trouveront dans six bibliothèques municipales des livres en Braille, qui seront sans cesse renouvelés suivant les besoins.

On avait, en outre, organisé, en février et mars 1916, un service dominical dans les vingt bibliothèques d'arrondissement, à l'intention des soldats, qui trouvaient ces bibliothèques ouvertes exclusivement pour eux de 9 heures à 18 heures, les dimanches et jours fériés ; mais cette tentative n'a eu aucun succès et on y a renoncé dès la seconde quinzaine de mars. Au contraire, l'envoi de livres provenant de la révision des collections de certaines bibliothèques, où leur maintien était inutile, notamment l'envoi de revues aux soldats du front, à des ambulances, à des dépôts et à des prisonniers a été fort goûté par les intéressés.

En résumé, pendant l'exercice 1915-1916, le service des bibliothèques municipales a activement participé à la vie collective et sociale de Paris ; il a permis à la population de satisfaire le besoin de lire qu'elle manifeste avec une persistance qui ne se dément pas ; il a poursuivi la réalisation du programme de réformes qui tend, en dernière analyse à amener le public parisien à la fois à lire davantage et à lire plus utilement, ce qui répond à une nécessité de notre époque et représente une des conditions de la rénovation d'après guerre, comme on ne cesse de le répéter justement dans la presse et dans les livres de ce temps. Il a enfin démontré par des faits irrécusables l'inéluctable nécessité d'une organisation technique adéquate à ses besoins et à sa destination, organisation dont l'absence explique l'insuffisance d'hier et frapperait de caducité le labeur d'aujourd'hui, condamné à l'abandon le lendemain.

---

## INFLUENCE DES HORAIRES SUR LE NOMBRE DES PRÊTS

a. Bibliothèque du II<sup>e</sup> arrondissement.

1. Ancien horaire, jusqu'au 13 juillet 1915 : trois jours de 16 à 18 h. et trois jours de 18 à 20 h.

2. Nouvel horaire, à partir du 15 juillet 1915 : trois jours de 17 à 19 h. et les trois autres jours de 19 à 21 h.

		NOMBRE DE PRÊTS		
		1914	1915	1916
Janvier	1.		285	434
	2.	»	<u>540</u>	<u>469</u>
			825	903
Février	1.		338	444
	2.	»	<u>522</u>	<u>408</u>
			860	852
Mars	1.		411	582
	2.	»	<u>514</u>	<u>349</u>
			925	931
Avril (1-19)	1.		335	378
	2.	»	<u>474</u>	<u>412</u>
			809	790
Mai	1.		325	341
	2.	»	<u>431</u>	<u>306</u>
			756	647 (1)
Juin	1.		326	353
	2.	»	<u>453</u>	<u>354</u>
			779	707
Juillet (1 <sup>er</sup> -13)	1.		127	
	2.	»	<u>226 (353)</u>	
(15-31)	1.		149 (17 à 19 h.)	327
	2.	»	<u>305 (454) (19 à 21)</u>	<u>367</u>
			807	694
Août	1.		275	329
	2.	»	<u>456</u>	<u>345</u>
		274	731	674
Septembre	1.	183 <sup>7</sup> (16 à 18 h.)	347	319
	2.	<u>288</u> (18 à 20 h.)	<u>444</u>	<u>327</u>
		471	791	646
Octobre	1.	205	357	335
	2.	<u>440</u>	<u>477</u>	<u>359</u>
		645	834	694
Novembre	1.	238	383	
	2.	<u>445</u>	<u>477</u>	
		683	860	
Décembre	1.	301	466	
	2.	<u>559</u>	<u>472</u>	
		860	938	

(1) Fermée 11 jours pour récolement.

b. Bibliothèque du X<sup>e</sup> arrondissement.

1. Ancien horaire, jusqu'au 9 avril 1916 : 17 à 19 h.

2. Nouvel horaire, à partir du 10 avril 1916 : 17 à 21 h.

		NOMBRE DE PRÊTS		
		1914	1915	1916
Janvier	1.	»	2.370	2.427
	2.	»	»	»
Février	1.	»	2.213	2.424
	2.	»	»	»
Mars	1.	»	2.200	2.512
	2.	»	»	»
Avril (1-9) (10-30)	1.	»	2.029	1.955
	2.	»	»	444 (19-21 h.)
				2.369
Mai	1.	»	1.875	Fermée pour récolement.
	2.	»	»	
Juin	1.	»	1.795	1.657
	2.	»	»	678
				2.355
Juillet	1.	»	2.112	1.621
	2.	»	»	841
				2.462
Août	1.	21 (17-19 h.)	2.273	1.426
	2.	»	»	723
				2.149
Septembre	1.	96	2.286	1.463
	2.	»	»	810
				2.273
Octobre	1.	753	2.317	1.555
	2.	»	»	889
				2.444
Novembre	1.	1.679	2.439	
	2.	»	»	
Décembre	1.	2.206	2.552	
	2.	»	»	

c. Bibliothèque du XIII<sup>e</sup> arrondissement.

Ancien horaire, jusqu'au 14 septembre 1915 : 20 à 22 h.

Nouvel horaire, à partir du 15 septembre 1915 : 18 à 22 h.

D. Dimanches.

	NOMBRE DE PRÊTS		
	1914	1915	1916
Janvier		» 1.698 D. 397	1.228 1.128 D. 316
		2.095	2.672
Février		» 1.578 D. 356	1.289 908 D. 321
		1.934	2.518
Mars		» 1.630 D. 333	1.357 925 D. 304
		2.023	2.586
Avril		» 1.658 D. 261	1.156 858 D. 212
		1.919	2.226
Mai		» 1.645 D. 234	1.046 1.028 D. 148
		1.879	2.222 (1)
Juin		» 1.711 D. 266	1.002 1.156 D. 148
		1.977	2.306
Juillet		» 1.775 D. 229	1.003 1.128 D. 181
		2.004	2.312
Août	» 288 (20 à 22 h.) D. 84	» 1.761 D. 175	825 978 D. 139
	372	1.936	1.942
Sept. (1 <sup>er</sup> au 14)	» 344 D. 51	» 814 D. 111	
(15 au 30)	» 496 D. 83	(18 à 20 h.) 287 (20 à 22 h.) 642 D. 141	975 838 D. 162
	974	1.995	1.975
Octobre	» 1.304 D. 171	790 1.219 D. 360	1.083 756 D. 231
	1.475	2.369	2.070
Novembre	» 1.344 D. 221	1.080 1.054 D. 279	
	1.564	2.413	
Décembre	» 1.604 D. 259	1.268 1.188 D. 266	
	1.863	2.722	

(1) Fermée 5 jours pour récolement.

d. Bibliothèque du XIV<sup>e</sup> arrondissement.

Ancien horaire, jusqu'au 19 avril 1916 : 20 à 22 h.

Nouvel horaire, à partir du 20 avril 1916 : 19 à 22 h.

	NOMBRE DE PRÊTS		
	1914	1915	1916
Janvier	«	2.269	2.173
Février	«	2.097	2.438
Mars	«	2.317	2.603
Avril	«	2.271	2.451
Mai	«	2.344	2.834
Juin	«	2.395	2.678
Juillet	«	2.304	2.910
Août	Fermée.	2.236	2.896
Sept. (14-30)	354	2.281	2.845
Octobre	1.280	2.479	3.032
Novembre	1.916	2.589	
Décembre	2.244	2.696	

e. Bibliothèque Lacordaire.

1. Ancien horaire, jusqu'au 27 février 1916 inclusivement : 2 séances hebdomadaires de 2 heures chacune.

2. Nouvel horaire, à partir du 28 février : 1 séance d'une heure les jours ouvrables et 1 séance de deux heures le dimanche.

	NOMBRE DE PRÊTS		
	1914	1915	1916
Janvier		756	919
Février		636	896
Mars		570	1.168
Avril		699	1.172
Mai		618	1.058 (1)
Juin		663	1.149
Juillet		836	1.274
Août	309	694	1.163
Septembre	347	779	1.155
Octobre	488	783	1.320
Novembre	578	718	
Décembre	708	880	

(1) Fermée 6 jours pour récolement.

f. Bibliothèque Erckmann-Chatrian.

Ancien horaire, jusqu'au 6 février 1916 : 7 séances d'une heure chacune par semaine, soit 14 heures par quinzaine.

Nouvel horaire, à partir du 7 février 1916 : 7 séances de deux heures chacune par quinzaine, dont un dimanche, soit également 14 heures par quinzaine.

	NOMBRE DE PRÊTS		
	1914	1915	1916
Janvier		233	260
Février		262	230
Mars		280	328
Avril		228	215
Mai		186	224 <sup>(1)</sup>
Juin		260	222
Juillet		221	219
Août	94	188	143
Septembre	121	229	151
Octobre	180	208	195
Novembre	213	240	
Décembre	218	268	

(1) Fermée 7 jours pour récolement

g. Bibliothèque du XX<sup>e</sup> arrondissement.

Ancien horaire, jusqu'au 14 septembre 1915 : 20 à 22 h.

Nouvel horaire, à partir du 15 septembre 1915 : 18 à 22 h.

D. Dimanches.

	NOMBRE DE PRÊTS		
	1914	1915	1916
Janvier		» 2.243 D. 591	2.170 1.391 D. 386
Février		2.834 » 2.195 D. 550	3.947 2.450 1.206 D. 381
Mars		2.745 » 2.283 D. 523	3.737 2.266 1.228 D. 386
Avril		2.806 » 2.157 D. 383	3.880 2.028 1.147 D. 313
Mai		2.540 » 2.203 D. 437	3.488 <sup>(1)</sup> 1.579 1.259 D. 253
Juin		2.640 » 2.290 D. 369	3.091 1.531 1.697 D. 189
Juillet		2.659 » 2.403 D. 354	3.417 1.769 1.622 D. 264
Août	» 1.103 (20 à 22 h.) D. 45	» 2.446 D. 306	3.655 1.782 1.314 224
Sept. (1 <sup>er</sup> au 14)	1.448 » 650 D. 47	2.752 » 932 D. 186	3.320 2.044 1.155 D. 242
(15 au 30)	» 867 D. 84	889 (18 à 20 h.) 656 D. 177	3.441 3.441 »
Octobre	1.648 » 1.863 D. 247	2.840 1.921 1.086 D. 446	3.644 2.167 1.088 D. 389
Novembre	2.110 » 1.842 D. 392	3.453 2.029 1.184 D. 362	3.644 »
Décembre	2.234 » 2.201 D. 448	3.575 2.152 1.328 D. 378	3.644 »
	2.649	3.858	

(1) Fermée 9 jours pour récolement.

**BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE**  
**DE**  
**LÉGISLATION ET D'ADMINISTRATION**

---

*Proposition de loi Honnorat. — Rapport Louis Marin.*

La Chambre des députés a été saisie par M. Honnorat d'une proposition de loi tendant à créer à Paris une *Bibliothèque internationale de législation et d'administration*. Cette proposition a fait, de la part de M. le député Louis Marin, au nom de la Commission du budget, l'objet d'un rapport favorable, qui présente le plus grand intérêt, à divers points de vue, pour la Préfecture de la Seine...

Dans son rapport, M. Louis Marin traite deux questions distinctes, mais connexes; il fait, d'une part, la critique des publications officielles de l'Etat, et d'autre part, il établit la nécessité d'une bibliothèque de législation et d'administration.

On sait, au moins depuis Charles-Quint, que Paris est un monde, *non urbs, sed orbs*, ou, si l'on préfère, que Paris est un petit Etat, possédant, en réduction, tous les organes du grand, de l'Etat proprement dit; Paris a ses eaux et forêts, son armée, sa flottille, sa poste, son université; il a aussi, comme l'Etat, son imprimerie, son journal et ses publications officielles, *Bulletin municipal*, *Recueil des actes administratifs*, *Bulletin de l'enseignement primaire*, publications des Conseils municipal et général et des services administratifs et techniques de la Ville et du Département.

Or, les critiques fort judicieuses adressées par l'honorable rapporteur aux publications gouvernementales peuvent être aussi exactement formulées à l'égard des publications de la préfecture de la Seine. Autant que les premières, les secondes doivent être « scientifiquement établies »; il ne faut pas que « des textes s'y trouvent ressassés sans merci, au détriment de notions qui restent inédites », ni que « nul ou à peu près ne soit en état de savoir même qu'elles existent ».

Quand on lit sous la plume de M. Marin: « Tantôt un décret formule en vingt-cinq lignes la nomination d'un secrétaire de conseil de prud'hommes, quand il suffit de quatre lignes pour enregistrer des promotions relativement importantes; tantôt des tableaux disposés avec art encadrent le mot: « néant », on songe volontiers à certaines insertions du *Bulletin municipal* et aux statistiques du service vétérinaire, entre autres.

Le passage du rapport concernant les Bulletins des ministères fait penser au *Recueil des actes administratifs*, dont il est assez difficile d'apercevoir la règle et la méthode qui président à sa composition

et qui déterminent la publication ou la non-insertion des « actes »...

Il serait aussi judicieux d'organiser une librairie pour les publications de la Préfecture de la Seine qu'il a pu l'être pour celles de l'Etat ; le nombre est grand des publications municipales et départementales dont il suffirait de révéler leur existence par un « étalage » pour en provoquer une vente suivie ; et l'ouverture de cette librairie serait justement subordonnée à l'établissement préalable d'une bibliographie des impressions officielles de la Préfecture...

L'une des remarques les plus importantes et les plus fondées contenues dans le rapport de M. Marin, concerne les tables des publications de l'Etat et leur insuffisance ; il faut l'appliquer aussi aux publications de la préfecture de la Seine ; il y a de nombreuses années que j'aurais voulu consacrer une étude spéciale à cette question, question capitale pour une consultation rapide et utile, parce que sûre et exacte, de ces publications, et cette question ne se rattache rien moins qu'à une autre, de plus grande envergure, également soulevée dans le rapport substantiel de M. Marin, celle de la « technicité » ; administrer un service de bibliothèque, rédiger des tables, c'est aussi « technique » que de construire un pont ou « composer » un livre ; la rédaction des tables est un métier, métier qu'on ne peut connaître et pratiquer sans l'avoir appris ; et comme il arrive dans tout métier, chaque table particulière comporte, avec l'application de règles générales permanentes, l'adoption de systèmes spéciaux qui lui sont propres. La critique des tables des publications comme le *Recueil des actes administratifs*, les *Budgets* et les *Comptes*, les *Procès-verbaux*, les *Rapports* et les *Délibérations* des deux Conseils tient dans une courte remarque ; on les dresse, en 1914 comme à l'origine, qui remonte, suivant les espèces, à Napoléon I<sup>er</sup>, à Louis-Philippe ou à Thiers.

La préfecture de la Seine n'est pas moins intéressée dans la seconde partie du rapport de M. Marin, relative à la création d'une Bibliothèque internationale de législation et d'administration.

Ici encore l'honorable rapporteur se montre remarquablement averti et judicieux ; ce qu'il écrit, à un point de vue général, s'applique étrangement à la Bibliothèque administrative de la préfecture de la Seine, et en particulier à la Section étrangère.

Cette section forme une collection considérable au point de vue numérique et documentaire ; mais elle est restée jusqu'ici inutilisable et inutilisée faute d'inventaires et de répertoires qui en permettent un usage pratique ; cette situation prendra fin avec le paradoxe d'une bibliothèque sans bibliothécaires. Cette réorganisation, qui est urgente, comme dit M. Marin, faciliterait singulièrement la réalisation du projet de M. Honorat ; en l'espèce, il s'agit moins de créer que de coordonner, d'établir une liaison tout indiquée entre deux organismes, deux institutions déjà existantes, l'*Office de législation étrangère et de droit international*, si heureusement constitué au ministère de la justice, et la section étrangère de la bibliothèque administrative de la préfecture de la Seine...

---

PARIS  
IMPRIMERIE DU PALAIS  
20, rue Geoffroy-l'Asnier

---